



Le Bellifontain

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

N° 8 – Janvier 2018



Edito

En ce début d'année je forme le souhait que 2018 vous apporte santé, bonheur, prospérité pour l'ensemble de votre famille et vos proches. Les mois se succèdent à un rythme effréné, nos dossiers avancent, les chantiers se terminent dans leurs premières tranches. Dans ce numéro, je vous présente la mise en place de la vidéo-protection ainsi que les travaux de l'église. Quant au PLU de notre commune la phase d'enquête publique est terminée, nous avons reçu le rapport du commissaire enquêteur et devons prendre une décision en ce début d'année.

Je profite de ce mois de janvier 2018 pour mettre à l'honneur, l'un de nos administrés Monsieur Gérard TOULLEC qui, avec le soutien des agents techniques municipaux, durant les mois d'été, a bénévolement, entièrement repeint et remis à neuf notre salle des fêtes, sa cuisine et ses toilettes. Je lui adresse au nom du conseil municipal nos plus sincères remerciements.

Jean-Noël DUCLOS
Maire de Bellefontaine

Sommaire

Les Travaux de l'église
La Vidéo - protection
Vie du village et Informations
La Fibre optique dans le Val d'Oise
Accès à l'Abbaye de Royaumont



*Travaux dans
l'église*

Les travaux de l'église

Depuis maintenant 6 mois, la rénovation de notre église Saint Nicolas était en cours pour la première phase, correspondant à la sacristie et au corps principal du bâtiment. Une deuxième tranche de travaux sera lancée dès le printemps prochain avec l'obtention du contrat rural, celle-ci concernera le clocher dans sa globalité.

Les entreprises de maçonnerie, ravalement, charpente, couverture ont achevé leur mission, ainsi que les menuisiers et les électriciens. Les agents municipaux entreprendront dès le début de l'année, la rénovation et la mise en place des boiseries et du mobilier. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement des travaux subventionnés à hauteur de 89 000 € pour la première phase. La restauration et la création de nouveaux vitraux sont en bonne voie grâce à l'équipe dynamique de l'atelier vitrail du foyer rural, nous leur adressons nos plus vifs remerciements.



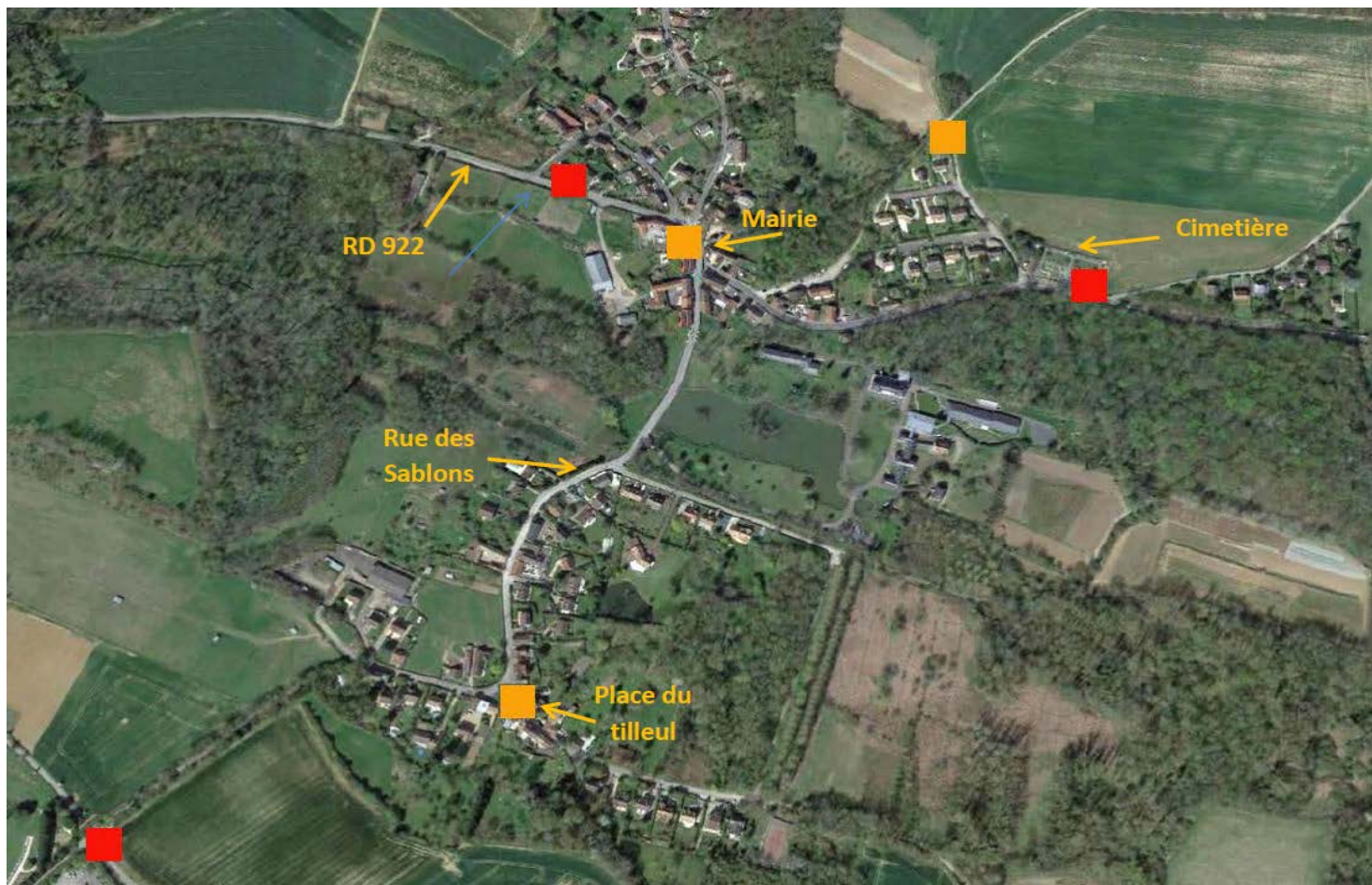
La vidéo-protection

Comme annoncé dans nos bulletins précédents, la vidéo-protection se met en place progressivement sur le territoire de notre intercommunalité et plus particulièrement sur notre village depuis le mois de septembre, ce dispositif devrait être totalement opérationnel sur notre territoire pour la fin du mois de janvier. Ce projet s'inscrit dans une démarche communautaire et sans incidence sur notre budget communal.

Concernant Bellefontaine, seront mis en place 6 points vidéo, qui rempliront chacun différentes fonctions, à savoir :

- Fonction d'identification et de zoom sur les enregistrements (caméras dites stratégiques) principalement installées en entrées et sorties de village pour la lecture des plaques minéralogiques, identification des véhicules et des personnes.
- Fonction de surveillance des points sensibles et des circulations, visualisation et compréhension des événements (caméras dites tactiques).

Toutes ces caméras sont opérationnelles de jour comme de nuit quelle que soit la luminosité. Les images seront stockées au centre unique de visionnage à Chaumontel et consultables uniquement par les référents mairie et la gendarmerie en cas de besoin, sur accord du procureur de la République.



Caméras stratégiques ■ Caméras tactiques ■



Nous souhaitons que grâce à ces dispositifs, en plus de l'action de « Voisins Vigilants », un effet positif contre les incivilités, les vols et les dégradations sera ressenti dans tout le village. Nous vous rappelons que l'inscription est gratuite sur le site internet de voisins vigilants, à ce jour 42 foyers font partis de cette communauté sur notre commune.

ARRIVEE

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Jessica BERCHE, au sein de notre collectivité au poste d'assistante administrative, en remplacement de Madame Evelyne GOBERT. Elle assure le complément des tâches d'accueil, d'administration, d'état-civil et d'archivage de notre mairie sur un poste à temps partiel de 20 heures par semaine. Elle sera présente pour les permanences d'ouverture au public durant les périodes de congés annuels de notre secrétaire.

La partie ménage et entretien a fait l'objet d'un appel d'offres, la société SMP Propreté est retenue et intervient 2 fois par semaine pour l'entretien des locaux et 1 fois par trimestre pour les vitreries.

CIMETIERE

Comme vous avez pu le constater des travaux de structure et de serrurerie sont réalisés.

L'allée principale et l'entrée sont reprises et aménagées pour faciliter la circulation des usagers et permettre un entretien plus facile de ces lieux. Des nouvelles plantations sont prévues et une deuxième tranche de travaux dans les principales allées annexes sera programmée au cours de cette année 2018.

PLANTATIONS ET AMENAGEMENT

Dans le cadre de l'opération menée en partenariat avec le Parc Naturel Régional Oise Pays de France « Fleurir son village », financée à 80% pour la maîtrise d'œuvre et les plantations, nous vous solliciterons pour participer à différents ateliers thématiques de remise en valeur de certains massifs, à la création de nouveaux emplacements, à l'entretien et la mise en place de nouvelles techniques visant à réduire l'impact de la gestion des espaces verts sur notre environnement. Juste un petit rappel La commune n'emploie plus de pesticides depuis plus de 3 ans, mettant en place des solutions alternatives bénéfiques à tous.

CIVISME ET NUISANCES SONORES

Les nuisances sonores peuvent être sanctionnées quand elles portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à sa santé par sa répétition ou son intensité.

Rappel des principales règles de bon voisinage

Propriété privée, travaux de rénovation, bricolage, jardinage

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Le dimanche et les jours fériés: de 10h à 12 h

Entreprises et activités professionnelles

Du lundi au vendredi : de 7h à 20h

Le samedi : de 8h à 19h

Le dimanche et les jours fériés: interdit sauf en cas d'urgence

Les détenteurs d'animaux domestiques sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Les cris d'animaux ne doivent pas par leur durée, leur répétition ou leur intensité gêner les voisins. Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

SUIVANT L'ARRETE PREFECTORAL N° 2009 – 297

Concernant le stationnement sur la commune, nous vous rappelons que les places délimitées ou non font parties intégrantes du domaine public et ne sont pas réservées aux seuls riverains, mais accessibles à l'ensemble de la population et de leurs visiteurs. Une étude globale sur le stationnement dans notre commune sera lancée en début d'année ou un groupe d'élus et d'habitants sera constitué pour réfléchir à cet important sujet.

ABBAYE DE ROYAUMONT

Votre communauté de communes et l'abbaye de Royaumont se sont associées pour vous offrir un accès gratuit et illimité sur la présentation d'un justificatif de domicile toute l'année.